

# BILAN

## SECTEUR DES CERVIDÉS

### 2018



Par D<sup>re</sup> Isabelle Mckenzie et D<sup>re</sup> Chantal Proulx

## Faits saillants

### Maladie débilite chronique des cervidés

Un premier cas de maladie débilite chronique des cervidés (MDC) a été confirmé au Québec le 10 septembre 2018 dans un élevage de cerfs rouges de la région des Laurentides. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a détecté ce cas dans le cadre de son programme de surveillance de la MDC dans les abattoirs sous inspection provinciale.

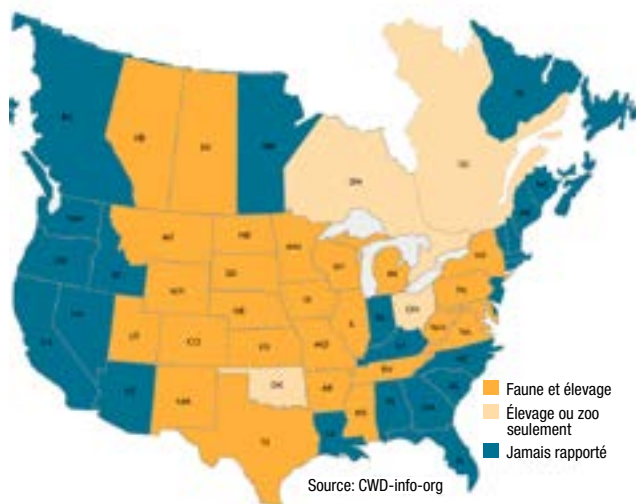
La dépopulation du troupeau ordonnée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a été complétée le 18 décembre dernier. Sur un total de 2 789 cerfs rouges abattus, 1 783 cerfs rouges de plus de 12 mois ont été testés dans le laboratoire de référence de l'ACIA. Au total, 11 animaux positifs ont été détectés. La source de la maladie de l'élevage infecté demeure inconnue, mais rien n'indique à ce jour qu'elle se serait propagée dans d'autres élevages québécois ou dans la faune.

Les sites d'élevage qui avaient reçu des cerfs rouges de l'élevage infecté au cours des cinq dernières années sont toujours soumis à l'ordonnance de mesures sanitaires et font l'objet de suivis réguliers.

## Programmes de surveillance

### Mesures prises au regard de la maladie débilite chronique des cervidés

La MDC est une maladie évolutive dégénérante fatale du système nerveux qui frappe les cervidés et qui appartient au groupe de maladies à prions connues sous le nom d'encéphalopathies spongiformes transmissibles.



Depuis son apparition au Colorado en 1967, la MDC a été détectée chez des cervidés d'élevage ou vivants à l'état sauvage dans 25 États américains et 4 provinces canadiennes. La maladie a été introduite au Canada en 1974 dans le zoo de Toronto par un cerf mulet importé du Colorado. En 1996, un deuxième cas a été déclaré dans un élevage de wapiti de la Saskatchewan. L'Alberta confirme un premier cas dans un élevage en 2002 et le Québec, en 2018.

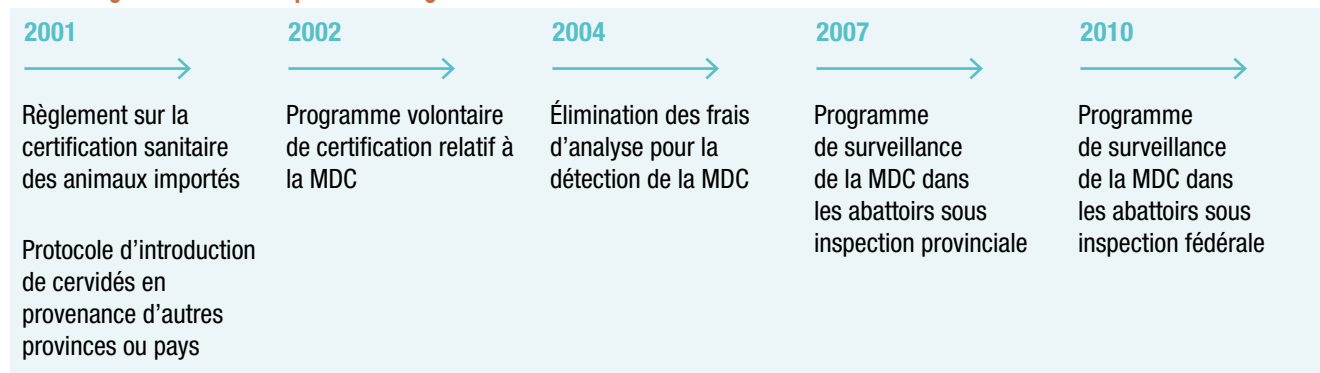
La MDC est détectée régulièrement dans certaines parties de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le premier cas de MDC en Europe a été rapporté en avril 2016 parmi des rennes et des orignaux en Norvège.

La MDC est une maladie à déclaration obligatoire auprès du MAPAQ, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de l'ACIA. Les [mesures de lutte contre la maladie](#) mises en œuvre par le gouvernement fédéral peuvent être consultées dans le site Internet de l'ACIA.

Pour prévenir l'introduction de la maladie au Québec, l'importation de cervidés d'élevage est encadrée par l'observation d'exigences stipulées dans le Protocole d'introduction de cervidés en provenance d'autres provinces ou pays.

Pour les exploitants qui désirent exporter des produits ou des animaux, le Programme de certification des troupeaux pour la maladie débilite chronique, dont les [normes sont édictées](#) par l'ACIA, assure aux acheteurs potentiels d'animaux que deux troupeaux affichant la même cote présentent des risques identiques en ce qui a trait à la maladie. Depuis février 2018, la [Fédération canadienne du mouton](#) (FCM) est devenue l'administrateur régional du Programme et l'évaluateur du statut des animaux pour le Québec.

## Chronologie des mesures prises au regard de la MDC



La surveillance de la maladie se fait parmi les cervidés d'élevage par l'analyse d'échantillons prélevés chez des cervidés morts à la ferme ou soumis à l'abattage dans le cadre du programme de surveillance de la MDC dans les abattoirs sous inspection provinciale et fédérale. Tous les animaux de plus de 12 mois sont testés pour la maladie. Advenant un résultat positif, la carcasse est condamnée et retirée de la chaîne alimentaire avant la commercialisation.

Le Québec a effectué, depuis 2002, plus de 24 000 tests sur des cervidés d'élevage et, depuis 2011, plus de 8 400 tests sur des cervidés sauvages.

Pour ce qui est des cervidés sauvages, comme complément de la surveillance habituelle exercée en collaboration avec le MFFP dans les secteurs jugés les plus à risque quant à l'introduction de la MDC, des [activités de surveillance rehaussée et de contrôle de la MDC](#) ont été déployées au cours de l'automne 2018 à la suite de la découverte du premier cas.

Au cours de la surveillance habituelle, la très grande majorité des animaux visés par les analyses sont des cerfs abattus à la chasse, particulièrement dans les régions de l'Estrie et de la Montérégie. Dans le reste de la province, les spécimens analysés sont principalement des cervidés montrant des signes cliniques compatibles avec la MDC.

### Résultat de la surveillance en 2018\*

Le programme de surveillance de la MDC des cervidés d'élevage a permis d'effectuer 1 281 analyses. Celles-ci ont été réalisées au moyen d'échantillons issus de 165 cervidés morts à la ferme et de 1 116 cervidés prélevés dans les abattoirs sous inspection provinciale ou fédérale.

En ce qui concerne le programme de surveillance de la MDC chez les cervidés sauvages, un total de 3 167 cervidés sauvages ont fait l'objet d'une épreuve de détection en 2018 dans le cadre des activités de chasse ou de la surveillance rehaussée de l'automne 2018 et aucun résultat ne s'est révélé positif. Précisons que toutes les analyses ont été effectuées dans le laboratoire de santé animale du MAPAQ.

\* Source : Laboratoire de santé animale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, compilation mensuelle de la surveillance provinciale 2018 de la MDC.

